

**BULLETIN D'INSCRIPTION - SEJOUR « SENIORS EN VACANCES » 2025**  
**CARQUEIRANNE (VAR) – 17 au 24 mai 2025**

**Date limite d'inscription le 12 mai 2025**

- ♦ **Tout dossier arrivé hors délai ou incomplet ne sera pas pris en compte**
- ♦ **Dépôt du dossier vaut engagement à participer aux différents temps de réunion en amont du départ**

NOM :
Prénom :
Sexe :
Date de naissance :
Adresse postale :
Téléphone fixe :
Téléphone portable :
Courriel :

- ❖ Situation personnelle : Retraité       Actif       Sans activité professionnelle
- ❖ Hébergement : Double       Simple       PMR  (sous réserve de disponibilité)
- ❖ Je suis en situation : De handicap       De perte d'autonomie
- ❖ Régime alimentaire particulier : \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- ❖ Allergies alimentaires : \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature :

## PIÈCES JUSTIFICATIVES À PRODUIRE PAR LES BÉNÉFICIAIRES

### 1. Pour chaque bénéficiaire

- Carte Nationale d'Identité ou passeport ou acte de naissance
- Dernier avis d'imposition ou attestation de résidence en France de l'année en cours, délivrée par le Centre des impôts  
et pour les mineurs, une autorisation parentale permettant la participation au séjour et la collecte de données à caractère personnel du mineur à cet effet

### 2. Selon la typologie de bénéficiaire (en plus des documents précités)

**2.1** Pour les personnes de plus de soixante (60) ans au moment du séjour, ou de plus de cinquante-cinq (55) ans lorsqu'elles sont en situation de handicap, qui sont retraitées ou sans activité professionnelle : selon la situation du bénéficiaire, le justificatif correspondant parmi les suivants :

- Attestation de la caisse de retraite justifiant de l'ouverture des droits à la retraite ou dernier avis d'impôt mentionnant le versement des pensions de retraite ou
- Attestation de Pôle Emploi  
et, pour les personnes handicapées, l'un des justificatifs suivants :
- Carte d'invalidité
- Attestation de l'année en cours du bénéfice de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)
- Carte « Station debout pénible »

**2.2** Pour les personnes rattachées au foyer fiscal de la personne mentionnée au premier turet, lorsqu'elles partent avec celle-ci :

- Dernier avis d'imposition

**2.3** Pour les enfants handicapés de la personne mentionnée au premier turet qui ne sont pas rattachés à son foyer fiscal, lorsqu'ils partent avec celle-ci :

- Dernier avis d'imposition
- Et l'un des justificatifs de situation suivants :
  - o Carte d'invalidité
  - o Attestation de l'année en cours du bénéfice de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)
  - o Carte « Station debout pénible »

**2.4** Pour les aidants de seniors en situation de dépendance ou de handicap, qu'ils partent avec celui-ci ou seuls : selon la situation du bénéficiaire, l'un des justificatifs suivants :

- Attestation du bénéfice de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) de l'année en cours de la personne aidée ou
- Attestation du classement de la personne aidée délivrée par le Conseil Général du département du domicile de cette dernière (pour les GIR 2 à 4) ou
- Attestation du classement de la personne aidée délivrée par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (pour les GIR 5 et 6) ou
- Carte d'invalidité ou attestation du bénéfice de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) de l'année en cours ou carte « Station debout pénible » de la personne aidée

**2.5** Pour les jeunes accompagnant un ou des seniors dans le cadre d'un engagement citoyen (service civique) :

- Copie du contrat d'engagement service civique en cours de validité ou ayant pris fin moins d'un (1) an avant la date de début du séjour

<b>FORMULAIRE CONCERNANT LE TRAITEMENT DE VOS DONNEES PERSONNELLES</b>
--

Les informations collectées par l'Espace de Vie Sociale de la Communauté de Communes Porte du Jura (ci-dessous dénommé EVS CCPJ) directement auprès de vous, font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion du programme Seniors en Vacances.

Ce traitement se fonde sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment.

Ces informations sont à destination des services habilités de EVS CCPJ et de l'ANCV ainsi qu'aux partenaires de l'ANCV à des fins de réalisation d'enquêtes de satisfaction.

Ces données seront conservées pendant cinq (5) ans suivant leur collecte, dix (10) ans concernant des documents comptables.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit au retrait du consentement, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité.

Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer vos droits ou solliciter de plus amples informations concernant ce traitement, merci d'adresser votre demande à l'adresse suivante :

*ANCV, Délégué à la protection des données, 36 boulevard Henri Bergson, 95201 Sarcelles cedex.*

Nous vous recommandons de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)) ».

Pour accord

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Nom Prénom : \_\_\_\_\_

Signature :